



Séjour avec Statut "Chercheur Salarié"

Par rmayti, le 24/02/2017 à 12:25

Bonjour,

J'ai fait mon doctorat à Paris et j'avais un statut étudiant durant 3 ans. Actuellement, je suis en contrat d'enseignement et de recherche à Lyon (poste ATER). J'ai demandé le changement de mon statut vers scientifique en fournissant ma convention d'accueil + contrat de travail à la préfecture du Rhône. La semaine dernière j'ai eu ma nouvelle carte de séjour sur laquelle se figure :

CHERCHEUR
EXERCICE D'UNE ACTIVITE SALARIEE

Alors que ce que j'attendais un statut

CHERCHEUR
SCIENTIFIQUE

Pouvez-vous m'aider pour savoir c'est quoi la différence entre ces deux statuts, et d'autre part la différence entre mon statut et celle de SALARIE ? A votre avis ça tombe bien que j'ai eu ce statut ? Quels sont ses avantages ?

Merci d'avance